

## BULLETIN D'INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

13/06/2021 – Parking école maternelle du Levant – 44240 - SUCE SUR ERDRE

Mr/Mme : Nom..... Prénom : .....  
Adresse : Rue..... N°.....  
Ville..... Code postal.....  
Téléphone : ..... Email : .....

### ***(Renseignements demandés par la préfecture)***

Titulaire de la pièce d'identité \* n° :.....  
Délivrée le : ..... Par la préfecture de : .....  
Numéro d'immatriculation de mon véhicule : .....

- Désire louer ..... emplacement(s) x 13 € = .....
- S'engage à venir installer le stand dès 7h et à rester jusqu'à 18h (prévoir votre matériel, tables, tréteaux...).
- S'engage à ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile 2021

### **Documents à fournir et à adresser à l'adresse suivante:**

**Enfants de Tsiro - 6, impasse du grand Courtil - 44119 TREILLIERES**

- Le règlement par chèque à l'ordre des « Enfants de Tsiro » 13€ x (nombre d'emplacements).
- La photocopie recto-verso de la carte d'identité.
- Le bulletin d'inscription rempli lisiblement et signé.

## CHARTRE DU VIDE-GRENIERS

Afin d'assurer le succès de ce vide-greniers, l'association met à disposition : **un emplacement de 3,75m x 4m**, numéroté (par ordre d'arrivée des inscriptions), un stand de restauration et une buvette.

Seront réputés exposants, les personnes ayant fourni l'inscription, le paiement et la photocopie recto-verso d'une pièce d'identité (date limite de réception : **le 10/06/2021**), sous réserve des places disponibles.

En cas de désistement de l'exposant moins de 15 jours avant la manifestation, aucun remboursement de frais d'inscription, ne pourra être réclamé.

**L'association s'engage à rembourser les exposants si les conditions sanitaires devaient nous contraindre à annuler l'évènement.**

Les objets déballés appartiennent aux exposants et sont sous leur responsabilité, en cas de vol, casse ou autre préjudice...

Les exposants pourront accéder au site à partir de 7 h, pour installer le stand et déballer (installation, de 7h à 8h30).

Après installation du stand, les véhicules devront être déplacés sur les parkings extérieurs.

En fin de manifestation, il est impérativement demandé à chaque exposant, de laisser l'emplacement propre et débarrassé de tout objet et papier. Des containers, seront mis à disposition. Ces bacs ne sont pas destinés à recevoir les objets invendus. Ceux-ci doivent être emballés et évacués par leurs propriétaires.

*Les sommes perçues pour les emplacements ainsi que les bénéfices du stand restauration, seront affectés au financement des actions mises en place par l'association – à Madagascar.*

**\*La vente de restauration et de boissons est exclusivement réservée à l'association.**

- J'ai lu, j'accepte le règlement et je m'engage à le respecter  
Fait à : ..... le..... 2021

Signature de l'exposant